



LE BAIL Louis

Naissance : 7 mai 1921 - Lorient (56)
Année d'entrée en résistance ou F.F.I. : 1941
Résistance : [F.T.P.](#), [P.C.F.](#), [F.N](#)
Secteur(s) d'action : Lorient / Brest
Arrêté, Fusillé, Fusillé au Mont Valérien
Décès : 17 septembre 1943 - Suresnes (92)
Mort pour la France

Louis Léon Le Bail est le fils d'Albert Le Bail, militant communiste investi dans le sport à Lanester. Après ses études, Louis Le Bail se forme et devient chaudronnier-chauffagiste. Il suit la trace de son père et devient syndicaliste. À partir de 1936, il adhère au [Parti communiste français \(P.C.F\)](#) et s'investit dans les *Jeunesses communistes*. Fidèle au parti, il poursuit son militantisme dans la clandestinité quand celui-ci est interdit au début de la Seconde Guerre mondiale. Au début de l'occupation, il travaille comme ouvrier à l'arsenal de Lorient.

Il serait entré en Résistance active contre l'occupant au début de l'année 1941 en participant à l'instauration des groupes de l'Organisation spéciale (O.S) dans le Morbihan. Aux côtés de son père et de [Jean-Louis Primas](#), il contribue également à l'implantation du mouvement du [Front national de lutte pour la libération et l'indépendance de la France \(F.N\)](#) à Lanester. L'année 1942 voit les groupes de l'O.S se diluer dans la nouvelle organisation militaire des communistes ; les [Francs-tireurs et partisans \(F.T.P\)](#). Ses actions de Résistance dans sa région sont mal connues.

Suite à des arrestations sur Lorient dans les rangs communistes en juillet 1942, dont celle de François Cornn [1], [Jean-Louis Primas](#) et Louis Le Bail quittent le département pour trouver refuge à Brest. Dès le 28 août 1942, le jeune morbihannais en exil est condamné à mort par contumace.

Avec [Jean-Louis Primas](#), ils repartent sur Lanester pour faire sauter dans la nuit du 20 au 21 septembre 1942, le poste de sectionnement électrique de Belane. Cette opération prive de courant les villes de Port-Louis, d'Hennebont et les forges de Lochrist durant une bonne partie de la journée du 21. Quelques jours plus tard en octobre 1942, [Jean-Louis Primas](#) confectionne une bombe qu'il remet à son camarade Louis Le Bail. Celui-ci la dépose devant le siège de la Kommandantur, rue Algésiras à Brest.

De nombreuses arrestations ébranlent la Résistance communiste en Bretagne et particulièrement à Brest à partir d'octobre 1942. La lutte se poursuit néanmoins, tant bien que mal. La dernière semaine de l'année 1942 est consacrée aux préparatifs d'un attentat à Brest. Un peu avant 21 heures le 1er janvier 1943, les [F.T.P](#) passent à l'action. [Charles Vuillemin](#), Louis Le Bail et [Jean-Pierre Reste](#) entourent [Yves Giloux](#) et se dirigent vers leur objectif. Parvenus devant le cinéma Éden, [Yves Giloux](#) jette une bombe devant un groupe de soldats allemands sortant de l'édifice du passage Saint-Martin. L'engin explose, faisant au moins cinq blessés. Le groupe se replie aussitôt sans être inquiété sur le moment.

D'autres arrestations touchent les [F.T.P](#) au début 1943, dont celle de Louis Le Bail, en janvier 1943 à Brest. Il avait été reconnu par son ancien professeur de boxe, devenu policier. Interné à Brest, il est ensuite transféré à Rennes avant d'être envoyé à Fresnes en prévision de son procès.

Durant sa détention, il rédige une lettre pour sa mère :

« À remettre à Mme Le Bail Maison des choux Lanester, avec tous mes remerciements.

16 juin 1943 Chère Mère

Ça fait cinq mois que nous attendons la mort, mais nous ne sommes pas encore jugés, alors il y a encore un peu d'espoir le plus tard nous le serons ça ne sera que le mieux parce qu'une fois le jugement passé tu sais 48 heures après je serai bon pour le poteau d'exécution car je ne compte pas beaucoup sur le recours en grâce même que je suis jeune avec les Allemands c'est très sévère il n'y a pas d'âge qui compte. Alors il ne faut pas que tu te tracasses pour moi c'est moi qui l'ai voulu j'ai lutté pour la libération de la France dont je suis fier de mourir je meurs pour que ceux qui sont derrière moi jouissent du bonheur et de la liberté.

Loulou »

Jugé en août 1943, il est condamné à mort par le tribunal militaire du Gross Paris. Louis Le Bail est fusillé à la forteresse du Mont-Valérien, le 17 septembre 1943, aux côtés de [18 autres résistants communistes brestoïis](#). Leurs dépouilles sont transférées le jour même pour inhumation au cimetière d'Ivry-sur-Seine.

À titre posthume il est homologué au grade fictif de sergent en 1947 et décoré de la médaille de la Résistance française en 1954. Son nom figure à Brest sur la stèle du square Yves Giloux, à Lanester sur le monument Aux morts, ainsi que sur la cloche en bronze au Mont-Valérien à Suresnes.

Publiée le lundi 20 décembre 2021, par [Gildas Priol](#), mise à jour mardi 4 janvier 2022

Sources - Liens

- Service historique de la Défense de Vincennes, dossier individuel de résistant d'Eugène Lafleur ([GR 16 P 345403](#)), aimablement transmis par [Edi Sizun](#).
- Ordre de la Libération, registre des médaillés de la Résistance française ([J.O du 18/05/1954](#)).
- Mémorial du Mont Valérien, lettre du fusillé [Louis Le Bail](#).
- Le Maitron, notice biographique de [Louis Le Bail](#).
- KERBAUL Eugène, *1270 militants du Finistère (1918-1945)*, édition à compte d'auteur, Paris, 1985.
- KERBAUL Eugène, *Chronique d'une section communiste de province (Brest, janvier 1935 - janvier 1943)*, édition à compte d'auteur, Paris, 1992.

Notes

[1] Né le 21 novembre 1912 à Lorient, mort en déportation (gazé) le 13 décembre 1944 à Hartheim.

Mémoires des Résistants et FFI de l'arrondissement de Brest - <https://www.resistance-brest.net>